



Déclaration ministérielle commune du Burkina Faso, du Bénin,  
de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Sénégal,

à l'occasion de la table ronde ministérielle sur  
« Le rôle des réserves de biosphère comme sites opérationnels du  
NEPAD »

Paris, au Siège de l'UNESCO, le 26 janvier 2004

### Déclaration de Paris

Nous, les Ministres africains participant à la table ronde *sur le rôle des réserves de biosphère comme sites opérationnels du NEPAD*, qui s'est tenue le 26 janvier 2004 à Paris, au Siège de l'UNESCO ;

Rappelant la déclaration des Nations Unies du Millénaire adoptée le 8 septembre 2000, ainsi que les engagements pris à cette occasion pour la promotion du développement durable en Afrique ;

Rappelant la déclaration de Johannesburg et le Plan de mise en œuvre adopté lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002, particulièrement le chapitre 8 sur le développement durable en Afrique ;

Rappelant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, NEPAD adoptée le 16 septembre 2002 par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Rappelant les résultats du séminaire UNESCO/NEPAD « De la vision à l'action » qui s'est tenu à Ouagadougou, (Burkina Faso) du 5 au 8 mars 2003 ;

Rappelant l'adoption du Plan d'action sur l'Initiative Environnementale du NEPAD lors de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine qui s'est tenue à Maputo, (Mozambique) du 9 au 12 juillet 2003 ;

Prenant note avec satisfaction des résultats de la Conférence pour un Partenariat global sur l'Initiative Environnementale du NEPAD, qui s'est tenue à Alger, (Algérie) les 15 et 16 décembre 2003 ;

Rappelant la contribution significative du programme scientifique intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO (MAB), et de son Réseau mondial de réserves de biosphère, à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, selon les objectifs de la Stratégie de Séville, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995 ;

Nous félicitant de l'existence du Réseau africain de réserves de biosphère (AfriMAB), créé à Dakar, (Sénégal) en 1996, qui regroupe 63 réserves de biosphère dans 29 pays ;

Réaffirmant l'importance de prendre en compte les liens étroits entre diversité culturelle et diversité biologique ;

Notant l'importance des réserves de biosphère comme sites de démonstration pour la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes, de préservation de la diversité culturelle et pour le développement durable, particulièrement au bénéfice des communautés locales, ainsi que pour la formation et le renforcement des capacités en Afrique;

Rappelant l'engagement de nos pays pour la mise en œuvre de la Convention pour la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique;

Rappelant l'importance de la coopération sous régionale pour la préservation des écosystèmes de savane, illustrée par la création de la première réserve de biosphère transfrontière en Afrique « Région W » entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, désignée au mois de novembre 2003;

Préoccupés par la dégradation continue de l'environnement naturel due à l'aggravation concomitante de la pauvreté et aux conflits sur le continent africain;

Réaffirmons l'importance des réserves de biosphère pour la prévention des conflits et le maintien de la paix ;

Réaffirmons notre engagement à faire face aux défis spécifiques de l'Afrique identifiés dans le plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté par le Sommet mondial sur le développement durable ;

Nous félicitons du lancement du projet régional UNESCO/PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) - FEM (Fonds pour l'environnement mondial) qui s'appuie sur le renforcement des capacités locales et nationales africaines et qui vise à associer tous les acteurs-clés y compris les communautés locales à la gestion des réserves de biosphère pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;

Nous félicitons également de l'approche sous régionale s'appuyant sur des réserves de biosphère pour faciliter la coopération scientifique et les échanges de pratiques entre pays africains à faible couvert forestier confrontés aux mêmes problèmes de gestion durable des écosystèmes arides et semi-arides ;

Nous engageons à renforcer la coopération sous régionale par l'établissement de nouvelles réserves de biosphère transfrontières, à l'exemple de la « Région W » entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger et demandons à l'UNESCO et au Secrétariat du MAB de faciliter l'établissement de nouvelles réserves de biosphère transfrontières;

Nous engageons à promouvoir l'utilisation des réserves de biosphère comme sites opérationnels du développement durable dans la lutte contre la pauvreté et dans la mise en œuvre du plan d'action sur l'Initiative Environnement du NEPAD ;

Invitons le FEM et le PNUE à continuer à apporter leur soutien aux pays africains dans la mise en œuvre de projets de développement durable pour la préservation de l'environnement et de la diversité biologique, en s'appuyant notamment sur les réserves de biosphère et autres sites comparables en Afrique et invitons d'autres bailleurs et agences à les rejoindre;

Encourageons l'UNESCO, en particulier son Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et ses bureaux hors Siège en Afrique, à accroître encore ses efforts pour le renforcement du réseau AfriMAB ;

Invitons le gouvernement du Sénégal, en tant que coordonnateur du programme prioritaire sur l'Initiative Environnement, à transmettre cette déclaration au secrétariat du NEPAD et à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN), pour que les réserves de biosphère du réseau AfriMAB soient prises en compte comme sites opérationnels du développement durable dans la mise en oeuvre du Plan d'Action Environnement du NEPAD ;

Remercions le PNUE et le FEM pour leur soutien à la mise en oeuvre du projet régional sur le « Renforcement scientifique et technique pour une gestion effective et pour une utilisation durable de la diversité biologique dans six réserves de biosphère des zones arides et semi- arides d'Afrique de l'Ouest » ;

Exprimons notre gratitude à l'UNESCO et à son Directeur général pour leur soutien à la mise en oeuvre effective du projet régional.

Fait à Paris, le 26 janvier 2004